

## **Négociations Conventionnelles 2012:** **un nouveau marché de dupes**

Les négociations conventionnelles viennent de se dérouler du vendredi 9 mars au jeudi 12 avril. Les 3 syndicats représentatifs de la profession y étaient conviés en présence de l'UNCAM et des organismes complémentaires UNOCAM.

La profession attendait énormément de ce rendez vous 6 ans après la déconvenue de 2006 et de sa Convention au rabais dont les maigres revalorisations sur les soins conservateurs étaient entièrement financées par une augmentation majorée de nos cotisations URSSAF (ASM).

L'UNCAM par la voix de son directeur F. Van Roekeghem annonça qu'il avait été décidé de procéder par avenant pour des raisons économiques.

La FSDL ne s'attendait pas à une révolution de notre exercice au vu des sommes engagées par l'État ( 40 millions d'euros) pour améliorer la prise en charge des soins courants conventionnels, correspondant à nos investissements pour délivrer des soins conformes aux données acquises de la science.

Pour l'anecdote, nous avons exigé et obtenu que le terme «dépassement d'honoraire» ne soit plus employé par nos interlocuteurs.

### **Démographie**

Parmi les mesures incitatives à l'installation des praticiens dans les zones sous-dotées, une aide à l'installation d'un montant de 15 000 € sera octroyée en une fois à chaque praticien sous condition que le cabinet en question soit principal et que le praticien s'engage sur une durée de 5 ans.

Une autre aide à l'activité pour les praticiens qui s'installent ou ceux déjà installés consistera en la prise en charge des cotisations d'allocations familiales.

La FSDL fait remarquer que la pyramide des âges des chirurgiens dentistes en exercice biaise leur étude. En effet pour les hommes, il y a 5177 praticiens au dessus de 60 ans et qui vont donc bientôt cesser leur activité. Mais il y a aussi 13546 praticiens entre 50 et 69 ans contre 8506 entre 30 et 50 et seulement 794 entre 25 et 30 avec un âge moyen de 50 ans et demi.

Il est donc impossible de remplacer les praticiens qui vont partir en retraite d'ici 3 ans sauf à accueillir des dentistes étrangers. Des zones sur dotées vont devenir intermédiaires ou sous dotées. Il ne faut donc pas une aide ponctuelle qui sera inefficace mais une refonte complète de la valorisation des soins, des prises en charge décentes des soins prothétiques et surtout une véritable politique de prévention, hors ONDAM, impliquant l'assuré social qui pourrait bénéficier de bonus ou à contrario se voir infliger un malus sur les remboursements des soins dont il bénéficierait par la suite.

### **Tarifs de Soins**

La FSDL constate que ces mesures ne sont que l'application de la Convention 2006 dont la plupart n'ont jamais été tenues depuis la signature de celle ci et surtout que les lettres clés SC et DC ne subissent aucune revalorisation, ce qui est proprement scandaleux. Les plateaux techniques évoluent sans cesse, nos technologies sont de plus en plus sophistiquées mais les remboursements stagnent de manière irréversible.

On notera aussi que le C à 23 euros n'est pas un alignement sur le C des médecins, car à la première revalorisation des médecins, celui des chirurgiens dentistes restera à 23€ et le problème de la disparité se renouvellera.

## CCAM

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de rendre opérationnelle la facturation des actes dentaires par la Classification Commune des Actes au 1<sup>er</sup> juillet 2013. Un nouvel avenant conventionnel définira, avant le 31 octobre 2012, les tarifs de tous les actes de la CCAM pris en charge par l'assurance maladie.

A l'occasion de cette mise en œuvre, certains actes de soins conservateurs seront revalorisés. Encore une fois, ce n'est qu'un engagement de l'UNCAM, et lorsqu'on connaît le «devenir» de ces engagements, il y a de quoi s'inquiéter.

Par contre, une chose est sûre, les « bugs » informatiques lors des mises à jour des logiciels professionnels pour intégrer cette CCAM risquent de donner de nouvelles contraintes d'adaptation à nos structures déjà bien sollicitées.

## Prévention

L'examen de prévention bucco-dentaire serait valorisé à 30€. Il est complété, si nécessaire, par des radiographies intrabucales rémunérées sur la base d'un forfait, quelle que soit la technique utilisée, de la façon suivante:

- pour la réalisation d'un ou deux clichés: 42 euros
- pour la réalisation de trois ou quatre clichés: 54 euros

Les parties signataires s'inscrivent ainsi dans une démarche d'extension des actions incitatives mises en œuvre dans le cadre du dispositif de prévention bucco-dentaire, prévu pour les enfants ou adolescents âgés de 6, 9, 12, 15 et 18 ans, en direction des femmes enceintes dès le 4<sup>ème</sup> mois de grossesse.

Est ce cela une politique de prévention bucco dentaire digne d'un pays civilisé ?

La prise en charge des maladies parodontales ou la possibilité pour nos assistantes de se former au métier «d'hygiénistes dentaires» n'auraient pas été plus judicieux au lieu de pratiquer des radiographies sur des femmes enceintes ???

## Mise en place d'un modèle type de devis dentaire

Les parties signataires s'accordent sur la mise en place d'un modèle de devis type .

La FSDL met en garde la profession sur les termes à employer dans ce nouveau «devis type».

Nous constatons que nous sommes assimilés à des «vendeurs» de prothèse et non plus à des professionnels de santé, en voulant nous faire dissocier les différents montants avec le risque de payer une TVA sur le prix de la revente comme les commerçants !

(A) Montant des Prestations médicales assurées par le praticien	(B) Prix de vente de l'appareil proposé *	(C=A+B) Montant des honoraires
--------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------	-----------------------------------

\*Coût d'élaboration du dispositif médical

Enfin pour finir, les 1/2 journées d'astreinte (ou gardes d'urgence) seront rémunérées 75 euros, et la mise en place d'une CMU bis (ACS) pour les personnes étant juste au dessus des minima sociaux et ne pouvant bénéficier de la CMU (3,5 millions de patients concernés) ne pourra se faire qu'avec l'accord de l'UNOCAM qui reporte sa décision à plus tard.

La FSDL constate une fois de plus que les «mesurettes» proposées sont en totale inadéquation avec les exigences qualitatives de notre profession.

Les quelques centaines d'euros donnés généreusement par l'UNCAM à chaque praticien ( ex: 400 euros de recettes annuelles supplémentaires à raison de 200 consultations en moyenne par praticien) ne suffiront pas à masquer le fait que l'inflation en 6 ans a augmenté de 10% ,et les «miettes» distribuées à chaque confrère correspondent à une augmentation de 0,57% des recettes.

On constate que l'UNCAM se désengage totalement du «dentaire» en pensant que l'UNOCAM mettra la main à la poche, mais ces dernières estiment qu'elles en mettent déjà trop et préfèrent nous imposer des protocoles et autres plafonds pour les prothèses dentaires.

C'est la raison pour laquelle la FSDL ne peut pas signer un avenant aussi incohérent et dénonce une fois de plus ce marché de dupes signé par la CNSD, syndicat majoritaire, alors que l'occasion était idéale de mener un front commun inter syndical contre le comportement de nos gouvernants qui considèrent le dentaire comme une profession para médicale au vu des médiocres avancées qu'ils nous proposent.

**Nous invitons TOUTE la profession à se mobiliser afin d'exprimer son mécontentement.**

**DEFENDEZ vous en SOUTENANT la FSDL, le seul syndicat qui s'engage pour un exercice libéral sans aucune compromission !!!**

<http://www.fSDL.fr/?p=1896>

Le Secrétaire Général de la FSDL